



CONCERNE UNIQUEMENT LES ÉLÈVES :

- de l'enseignement primaire spécialisé ;
- de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années différenciées, de 1<sup>re</sup> année commune de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4 ;
- de l'enseignement secondaire spécialisé de formes 2 et 3 ;
- inscrits individuellement à l'épreuve externe commune par leurs parents.

## CEB 2026

Formulaire de recours auprès de la Chambre de recours inter-réseaux compétente pour traiter les décisions de maintien dans le tronc commun et les décisions de refus d'octroi du certificat d'études de base (CEB)

**À RENVoyer AU PLUS TARD LE 10 JUILLET 2026**

**ÉCOLE (peut être préalablement complété par l'école)**

NOM DE L'ÉCOLE : \_\_\_\_\_

ADRESSE POSTALE (rue, n°, code postal, localité) : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

**Je soussigné(e)**

Père, mère ou représentants légaux d'un élève mineur (entourez)

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE (Rue, n°, code postal, localité) : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

ADRESSE E-MAIL : \_\_\_\_\_

**souhaite introduire par la présente un recours contre la décision de refus d'octroi du CEB prise à l'égard de l'élève :**

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

CLASSE FRÉQUENTÉE AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 : \_\_\_\_\_





***Ce recours doit être introduit pour le 10 juillet 2026, par envoi recommandé à :***

Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire  
Secrétariat de la Chambre de recours Refus d'octroi du CEB - Local 2F262  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

**Une copie du présent recours doit obligatoirement être adressée par lettre recommandée, à la direction de l'école de l'élève.**